

Les Rencontres Audacieuses

Règlement de participation

1- Conditions d'éligibilité

- Peuvent participer tout étudiant, collectif ou association d'étudiants ;
- L'étudiant, le collectif ou l'association doit se doter d'un porteur de projet – **obligatoirement étudiant** – qui est garant des engagements pris et devient le contact privilégié du Service Culturel ;
- L'appel à candidature ainsi que les documents demandés doivent être remis avant le **8 janvier 2021** ;
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte ;
- Seuls les projets retenus par la comité de sélection seront présentés lors des Rencontres Audacieuses.

2- Engagements des étudiants

- Le porteur de projet s'engage à être présent à la réunion de préparation des Rencontres Audacieuses à laquelle il est convié ;
- Le porteur de projet s'engage à respecter les horaires, dates et lieux de programmation qui lui seront indiqués et qui figureront sur le programme de l'événement ;
- Le porteur de projet s'engage à faire compléter le formulaire de droit à l'image à tous les participants.

3- Engagement de l'université et du Crois d'Orléans-Tours

- Un soutien technique et organisationnel sera apporté à chaque projet ;
- Les images, photographies ou vidéos proposées par les étudiants pourront être utilisées comme élément de communication pour les Rencontres Audacieuses ;
- Les Rencontres Audacieuses dans leur totalité sont en entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles. Les projets sélectionnés ne font l'objet d'aucune rémunération.

4- Contraintes techniques

- Spectacles et concerts : une fiche technique détaillant les aspects techniques du projet devra être transmise au Service Culturel qui évaluera sa faisabilité ;
- Expositions : le nombre de pièces exposées sera défini en fonction de leur taille et de la configuration du lieu. Sauf exception, le matériel scénographique, encadrement notamment, n'est pas fourni par les Rencontres Audacieuses, il faudra donc présenter des œuvres prêtes à être accrochées ;
- Pour tous autres types d'ateliers, préciser les besoins techniques si besoin (tables, chaises, etc.).

5- Crise sanitaire Covid-19

- En raison de la pandémie actuelle, les mesures sanitaires en vigueur au moment des Rencontres Audacieuses devront être respectées par tous les participants ;
- Des propositions virtuelles pourront être envisagées si les restrictions sanitaires gouvernementales l'imposent.

Fait à le

Signature du responsable de projet précédé de la mention « Lu et approuvé »

Pour plus d'information
Service Culturel – Bureau 109A
3 rue des Tanneurs – 37000 Tours
Clara Favié Jagoueix
02.47.36.66.74.
clara.faviejagoueix@univ-tours.fr

Formulaire de droit à l'image

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Déclare avoir 18 ans ou plus et pouvoir signer ce formulaire en mon nom.

(Rayer la mention inutile)

J'autorise

Je n'autorise pas

L'université de Tours, par le biais de son Président ou de son représentant,
60 rue du Plat d'Étain – BP12050 – 37020 Tours CEDEX 1

Et le Crous d'Orléans-Tours, par le biais de son Directeur général ou de son représentant,
17 Avenue Dauphine – 45072 Orléans CEDEX 2

À me filmer ou me photographier dans le cadre suivant :

Date et lieu :

Événement : **Les Rencontres Audacieuses**

En vue d'une diffusion sur tout support et par tous procédés tels que notamment :

- Supports papiers (plaquette, affiche, brochure...), informatiques, audiovisuels et numériques ;
- Internet (site web, intranet, blogs, réseaux sociaux) et plus généralement tous moyens de communication électronique ;
- Expositions et projections publiques.

Ces supports pourront être utilisés par l'Université de Tours et le Crous d'Orléans-Tours, intégralement ou partiellement, dans le cadre de ses actions d'information, de communication et de valorisation de ses activités culturelles, de recherche et de formation, auprès de tous types de public. Ces supports pourront notamment faire l'objet de diffusion et de représentation lors d'événements scientifiques, culturels ou artistiques. Ils pourront être utilisés à des fins d'exploitation commerciale.

Cette autorisation est valable pour une durée de 20 ans et est accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d'information, de formation, d'enseignement et de recherche.

Il est entendu que la présente autorisation est consentie sous réserve que la publication et la diffusion de mon image ainsi que les commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à ma vie privée, à ma dignité et à ma réputation.

Fait en un exemplaire à _____ le _____
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »